

Hauts-de-France, Nord
Villeneuve-d'Ascq
Quartier Le Château
162 à 176 rue Charles-Le-Bon

Ilot 4, les Rives du lac (Le Château)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005199

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine de Villeneuve-d'Ascq, ville nouvelle

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : lotissement concerté

Appellation : îlot 4, Les Rives du Lac

Parties constituantes non étudiées : immeuble

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2017, MZ, 464 à 469 ; 2017, MZ, 154

Historique

L'îlot 4 est mis en promotion en 1975 auprès de la SOFAP, promoteur qui s'associe à l'architecte Jean-Claude Dumont, également coordonnateur de l'opération d'urbanisme du quartier. L'îlot 4 est mis en promotion et construit dans les mêmes conditions que l'îlot 8, situé juste en face.

Le programme comprend 30 logements intermédiaires en accession à la propriété (PSI : Prêts Spéciaux Immédiats), de type II à VI. La densité brute est fixée à 58 logements à l'hectare. La capacité de stationnement, fixée pour les îlots 4 et 8 (total de 88 logements) est de 135 places, dont 82 garages couverts.

La livraison a lieu en mars 1978.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1978 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Jean-Claude Dumont (architecte, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : ÉPALE (commanditaire, attribution par source), SOFAP (promoteur, attribution par source)

Description

Les Rives du Lac est un îlot d'habitat groupé intermédiaire, organisé en impasse. La densité est de 59 logements par hectare. Il se développe dans un petit terrain triangulaire de 0,51 ha, qui forme une péninsule sur la rive nord du lac du Château. Il est bordé au nord par la rue Charles-le-Bon (qui lui donne accès) et sur ses autres côtés par le chemin piétonnier qui fait le tour du lac.

Les habitations s'organisent autour d'une courte voie en impasse, qui délimite en la contournant une placette centrale arborée, et dessert les entrées, garages et stationnements extérieurs. Initialement, tous les jardins postérieurs, non clos, s'ouvraient sur l'espace public piétonnier. Le groupement était donc totalement ouvert sur son environnement, illustrant le principe de continuité entre les espaces privés et publics. Aujourd'hui seules quelques habitations témoignent de cette disposition initiale, la plupart étant dotées de haies végétales qui marquent la limite des jardins.

L'implantation des blocs de logements, en trois groupes périphériques, vise à ménager à tous la meilleure vue possible sur le lac. Chaque bloc combine 2 logements de plain-pied et 2 logements en duplex aménagés sous combles. Le

volume habitable est ainsi essentiellement développé sous les rampants de toiture, réduisant les façades à leur plus simple expression. Les logements sont équipés de jardins ou de terrasses privatives, celles-ci étant installées dans les décrochements aménagés dans les rampants des toits. Tous donnent sur le lac. Les décalages entre les blocs permettent aux logements de bénéficier de baies latérales et assurent un maximum d'intimité aux habitants.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton

Matériau(x) de couverture : tuile

Étage(s) ou vaisseau(x) : 1 étage carré, 2 étages de comble

Type(s) de couverture : toit à deux pans

Typologies et état de conservation

Typologies : opération enclavée ; habitat intermédiaire ; îlot d'habitat groupé

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- AC Villeneuve-d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 6 EP 226. **Lille-Est Ville nouvelle**. *Technique et Architecture*, déc. 1974-janv. 1975, n° 302.

Illustrations



Ilot 4. La composition de l'îlot présente au regard les maisons de face et de profil, qui se reflètent dans le lac du Château. Les haies végétales sont venues marquer la limite entre l'espace privé des jardins et le chemin public qui longe la rive.

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900054NUCA



Ilot 4. Arrière des habitations. L'arrière des habitations donne sur le chemin piétonnier bordant le lac du Château. Les haies végétales marquent désormais la limite privé/public.

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900037NUCA



Espace central de l'îlot. Il assure la circulation et la desserte des habitations (ici celles situées à l'ouest).

Phot. Pierre Thibaut
IVR32_20185900738NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les îlots d'habitation de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq (IA59005554)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Quartier Château (IA59005195) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Le Château,

Ilot 8, dit Les Rives du Lac, ensemble de 13 immeubles, allée de la Chaude Rivière (IA59005203) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Le Château, 2 à 8 et 7 à 23 allée de la Chaude Rivière

Auteur(s) du dossier : Leslie Dupuis

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Ilot 4. La composition de l'îlot présente au regard les maisons de face et de profil, qui se reflètent dans le lac du Château. Les haies végétales sont venues marquer la limite entre l'espace privé des jardins et le chemin public qui longe la rive.

IVR32_20185900054NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ilot 4. Arrière des habitations. L'arrière des habitations donne sur le chemin piétonnier bordant le lac du Château. Les haies végétales marquent désormais la limite privé/public.

IVR32_20185900037NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Espace central de l'îlot. Il assure la circulation et la desserte des habitations (ici celles situées à l'ouest).

IVR32_20185900738NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation